

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Du 22 septembre 2025

Le Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le lundi 22 septembre 2025 à 14H00 en son siège social, sous la présidence de Madame ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : MM. OSMOND, DESROSIERS, Mmes DEVALLEE, CHAIGNEAU, DRAPEAU,
Conseillers Départementaux
Mmes GAURIER, PINSON, LAFLEURE, MM. PAUL, GARCERA, TRYSTRAM.
Mme CHARRIER (arrivée à 14h30), MM. RUELLAND, MARZOUK,
MM. THOMAS, MARTINS COIMBRA, Administrateurs.
M. MAUPERIN de la Direction Départementale des Territoires, Chef du service
habitat et construction
M. VIEILLERIBIÈRE de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des
Solidarités
M. BOGGETTO du Comité Social et Économique de VAL TOURAINE HABITAT

Assistés de : Mme BOUMARAF, Directrice Générale par intérim
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Étaient absents : Mme GOBLET qui avait donné pouvoir à M.OSMOND
Mme BOISSÉ qui avait donné pouvoir à M.PAUL
Mme DUPONT qui avait donné pouvoir à M.PAUL
M.RUEL
Mme GRASSIN
M.LANDEMAINE

X

X

X

INFORMATION SUR LE REMPLACEMENT DE MONSIEUR PONDVILLE, REPRÉSENTANT DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE VAL TOURAINE HABITAT PAR MONSIEUR BOGGETTO

Madame la Présidente expose :

A titre d'information, Monsieur David BOGGETTO a été désigné par le CSE pour siéger au sein du Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT, en remplacement de Monsieur David PONDVILLE, représentant du CSE, avec voix consultative.

.../...

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents ou représentés, en prennent note.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRESIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Du 22 septembre 2025

Le Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le lundi 22 septembre 2025 à 14H00 en son siège social, sous la présidence de Madame ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : MM. OSMOND, DESROSIERS, Mmes DEBALLÉE, CHAIGNEAU, DRAPEAU,
Conseillers Départementaux
Mmes GAURIER, PINSON, LAFLEURE, MM. PAUL, GARCERA, TRYSTRAM.
Mme CHARRIER (arrivée à 14h30), MM. RUELLAND, MARZOUK,
MM. THOMAS, MARTINS COIMBRA, Administrateurs.
M. MAUPERIN de la Direction Départementale des Territoires, Chef du service
habitat et construction
M. VIEILLERIBIÈRE de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des
Solidarités
M. BOGGETTO du Comité Social et Économique de VAL TOURAINE HABITAT

Assistés de : Mme BOUMARAF, Directrice Générale par intérim
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Étaient absents : Mme GOBLET qui avait donné pouvoir à M.OSMOND
Mme BOISSÉ qui avait donné pouvoir à M.PAUL
Mme DUPONT qui avait donné pouvoir à M.PAUL
M.RUEL
Mme GRASSIN
M.LANDEMAINE

X

X

X

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame la Présidente expose :

Compte tenu de l'arrivée de Monsieur BOGGETTO, membre du Comité Social et Économique, il convient de mettre à jour les membres du Conseil d'Administration.

En conséquence, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Composition du Conseil d'Administration

En application de l'article R 421.5 du CCH, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

.../...

23 Membres à voix délibératives :

▪ 6 Conseillers départementaux :

- Mme Nadège ARNAULT
- M. Judicaël OSMOND
- Mme Eloïse DRAPEAU
- Mme Pascale DEVALLEE
- Mme Martine CHAIGNEAU
- M. Bernard DESROSIERS

▪ 7 Personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales

- Mme Sylvia GAURIER
- M. Jean-Pierre PAUL
- Mme Aude GOBLET
- M. Fabrice RUEL
- Mme Anne PINSON

dont 2 Élus locaux :

- Mme Corinne LAFLEURE
- M. Antoine TRYSTRAM

▪ 1 Membre représente les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

- M. Claude GARCERA

▪ 1 Membre désigné par la Caisse d'Allocations Familiales du département du siège de l'Office

- Mme Carole BOISSÉ

▪ 1 Membre désigné par l'Union Départementale des Associations Familiales d'Indre et Loire du département du siège de l'Office

- Mme Claudine GRASSIN

▪ 1 Membre désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction du département du siège de l'Office

- M. Pascal THOMAS

▪ 2 Membres désignés par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives du département du siège de l'Office

- M. Antonio MARTINS COIMBRA (CFDT 37)
- M. Vincent LANDEMAINE (CGT 37)

▪ Les 4 Membres représentant les locataires dont 3 membres qui ont été élus ou réélus lors des élections qui ont eu lieu le 30 novembre 2022 et 1 membre désigné le 13 janvier 2025:

- Mme Brigitte DUPONT, locataire à NOTRE-DAME-D'OÉ
- Mme Magalie CHARRIER, locataire à CHINON
- M. David RUELLAND, locataire à FONDETTES
- M. Nabil MARZOUK, locataire à FONDETTES

.../...

Membres à voix consultatives

- Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire (ou son représentant)
- M. David BOGGETTO, représentant le Comité Social et Économique

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents ou représentés, en prennent note.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRESIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Du 22 septembre 2025

Le Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le lundi 22 septembre 2025 à 14H00 en son siège social, sous la présidence de Madame ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : MM. OSMOND, DESROSIERS, Mmes DEVALLEE, CHAIGNEAU, DRAPEAU,
Conseillers Départementaux
Mmes GAURIER, PINSON, LAFLEURE, MM. PAUL, GARCERA, TRYSTRAM.
Mme CHARRIER (arrivée à 14h30), MM. RUELLAND, MARZOUK,
MM. THOMAS, MARTINS COIMBRA, Administrateurs.
M. MAUPERIN de la Direction Départementale des Territoires, Chef du service
habitat et construction
M. VIEILLERIBIÈRE de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des
Solidarités
M. BOGGETTO du Comité Social et Économique de VAL TOURAINE HABITAT

Assistés de : Mme BOUMARAF, Directrice Générale par intérim
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Étaient absents : Mme GOBLET qui avait donné pouvoir à M.OSMOND
Mme BOISSÉ qui avait donné pouvoir à M.PAUL
Mme DUPONT qui avait donné pouvoir à M.PAUL
M.RUEL
Mme GRASSIN
M.LANDEMAINE

X

X

X

SITUATION BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2025

Madame La Présidente expose:

VAL TOURAINE HABITAT présente la situation budgétaire au 30 juin 2025, conformément au décret n°2008-648 du 1^{er} juillet 2008 relatif au régime budgétaire et comptable des Offices Publics de l'Habitat.

Le Code de la Construction et de l'Habitation prévoit, pour les organismes à comptabilité commerciale dans son article R 423-25, que le Directeur Général communique au Conseil d'Administration, au moins une fois par an, le suivi de l'exécution budgétaire.

.../...

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents ou représentés, prennent acte de la situation budgétaire réalisée au 30 juin 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRESIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Du 22 septembre 2025

Le Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le lundi 22 septembre 2025 à 14H00 en son siège social, sous la présidence de Madame ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : MM. OSMOND, DESROSIERS, Mmes DEVALLEE, CHAIGNEAU, DRAPEAU,
Conseillers Départementaux
Mmes GAURIER, PINSON, LAFLEURE, MM. PAUL, GARCERA, TRYSTRAM.
Mme CHARRIER (arrivée à 14h27), MM. RUELLAND, MARZOUK,
MM. THOMAS, MARTINS COIMBRA, Administrateurs.
M. MAUPERIN de la Direction Départementale des Territoires, Chef du service
habitat et construction
M. VIEILLERIBIÈRE de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des
Solidarités
M. BOGGETTO du Comité Social et Économique de VAL TOURAINE HABITAT

Assistés de : Mme BOUMARAF, Directrice Générale par intérim
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Étaient absents : Mme GOBLET qui avait donné pouvoir à M.OSMOND
Mme BOISSÉ qui avait donné pouvoir à M.PAUL
Mme DUPONT qui avait donné pouvoir à M.PAUL
M.RUEL
Mme GRASSIN
M.LANDEMAINE

X

X

X

COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN MATIÈRE DE SOUSCRIPTIONS D'EMPRUNTS ET GESTION DE TRÉSORERIE

Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2023 a renouvelé les délégations de compétences au Directeur Général relatives aux opérations de gestion de trésorerie et de souscriptions d'emprunts.

Les pouvoirs sont les suivants :

- La souscription des emprunts et la réalisation des opérations utiles à leur gestion à compter du 1^{er} mars 2023 dans la limite des plans de financements approuvés par le Bureau du Conseil d'Administration.
- Les opérations de gestion de trésorerie dans les conditions suivantes :
 - Réaliser les opérations utiles à la gestion de la trésorerie, notamment pour les placements à long terme pour un montant de 30% de la trésorerie disponible ;
 - Recourir si nécessaire aux crédits de trésorerie ;
 - Réaliser les opérations relatives aux placements de fonds de l'Office ;
 - En cas d'urgence, à réaliser les opérations utiles à la gestion des emprunts.

.../...

Conformément à l'article R 421-13 du CCH, le Directeur Général rend compte de son action en la matière, au Conseil d'Administration, à la plus prochaine réunion de ce conseil :

- 10 contrats d'emprunts ont été souscrits pour un montant global de 10 756 987 €.
Le détail de ces emprunts est annexé dans un tableau à la présente délibération.
- Il n'a pas été réalisé de nouvelle opération liée à la gestion de trésorerie.

.../...

Décision

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents ou représentés, prennent acte des souscriptions d'emprunts réalisées par le Directeur Général ainsi que par la Directrice Générale par intérim dans le cadre de sa délégation de pouvoirs.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRESIDENTE

Nadège ARNAULT

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Du 22 septembre 2025

Le Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le lundi 22 septembre 2025 à 14H00 en son siège social, sous la présidence de Madame ARNAULT, Présidente de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : MM. OSMOND, DESROSIERS, Mmes DEBALLÉE, CHAIGNEAU, DRAPEAU,
Conseillers Départementaux
Mmes GAURIER, PINSON, LAFLEURE, MM. PAUL, GARCERA, TRYSTRAM.
Mme CHARRIER (arrivée à 14h30), MM. RUELLAND, MARZOUK,
MM. THOMAS, MARTINS COIMBRA, Administrateurs.
M. MAUPERIN de la Direction Départementale des Territoires, Chef du service
habitat et construction
M. VIEILLERIBIÈRE de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des
Solidarités
M. BOGGETTO du Comité Social et Économique de VAL TOURAINE HABITAT

Assistés de : Mme BOUMARAF, Directrice Générale par intérim
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et Proximité
Mme GUITTET, Assistante de Direction

Étaient absents : Mme GOBLET qui avait donné pouvoir à M.OSMOND
Mme BOISSÉ qui avait donné pouvoir à M.PAUL
Mme DUPONT qui avait donné pouvoir à M.PAUL
M.RUEL
Mme GRASSIN
M.LANDEMAINE

X

X

X

NOMINATION DE MONSIEUR FRANK NICOL AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

.../...

Madame la Présidente expose :

Madame ARNAULT rappelle au Conseil d'Administration que la recherche d'un nouveau Directeur Général ou d'une nouvelle Directrice générale pour succéder à Jean Luc TRIOLLET a été réalisée en sollicitant un cabinet de recrutement spécialisé dans la recherche de dirigeants pour des organismes de logement social, le cabinet QUADRA CONSULTANTS.

.../...

Madame ARNAULT rappelle les fonctions que doit exercer le Directeur Général (Article R. 421.18 du CCH) qui sont incompatibles avec celles de membre du conseil d'administration :

« Le Directeur général assiste, avec voix consultative, aux séances du conseil d'administration et du bureau dont il prépare et exécute les décisions.

Il passe tous actes et contrats au nom de l'office et le représente dans tous les actes de la vie civile.

Il représente l'office en justice, dans les conditions prévues au 11° de l'article R. 421-16, sauf dans les cas prévus au cinquième alinéa de l'article [R. 421-17](#). Il doit rendre compte au conseil d'administration des actions en justice dans les conditions prévues au 11° de l'article R. 421-16, qu'il a introduites lors de la plus prochaine séance de ce conseil.

Le Directeur général est chargé de l'exécution des budgets. Il exerce les compétences que lui confèrent les dispositions de la section 1 du chapitre III du titre II du livre IV (partie réglementaire).

Le Directeur général peut, par délégation du conseil d'administration et dans les limites fixées par lui, être chargé de souscrire les emprunts et de réaliser les opérations utiles à leur gestion, et de recourir aux crédits de trésorerie. Il peut également, dans les mêmes conditions, réaliser les opérations relatives au placement des fonds de l'office et émettre des titres participatifs mentionnés à l'article L. 213-32 du code monétaire et financier. Il rend compte de son action en la matière, au conseil d'administration, à la plus prochaine réunion de ce conseil.

Le Directeur général a autorité sur les services, recrute, nomme et, le cas échéant, licencie le personnel. Il préside le conseil social et économique.

Le Directeur général peut, avec l'accord du conseil d'administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant les fonctions de directeur ou de chef de service une partie des pouvoirs qu'il détient en application de textes législatifs ou réglementaires en matière d'actes et de contrats. Il peut, dans les mêmes conditions, déléguer sa signature à ces mêmes personnes.

Le Directeur général peut, avec l'accord du conseil d'administration et dans les limites fixées par lui, déléguer à des membres du personnel de l'office exerçant des fonctions de directeur ou de chef de service sa signature pour les compétences qu'il exerce par délégation du conseil d'administration.

.../...

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général, ses pouvoirs sont assumés par l'un des directeurs ou chefs de service, désigné par le conseil d'administration. La prolongation de cet intérim pour une durée supérieure à six mois doit être décidée par le conseil d'administration.

Le Directeur général rend compte de sa gestion au conseil d'administration et lui présente un rapport annuel en la matière. »

Madame ARNAULT indique que Monsieur NICOL prendrait ses fonctions le 3 novembre 2025.

Madame ARNAULT rappelle que la nomination du Directeur Général est décidée par le Conseil d'Administration (Article 421-16 du CCH) à la majorité des 2/3 au moins des membres ayant voix délibérative présents ou représentés (Article R 421-13 du CCH).

Il appartient ensuite au Conseil d'Administration d'approuver les conditions d'emploi et de rémunération du Directeur Général, telles qu'elles figurent dans le projet de contrat annexé, avant sa signature par la Présidente.

Madame ARNAULT tient à préciser que Madame BOUMARAF continuera d'assurer l'intérim jusqu'à l'arrivée de Monsieur Frank NICOL.

Décision

Madame ARNAULT propose un vote à main levée, avec l'accord de l'ensemble des membres du Conseil d'Administration :

Pour : (20 voix) Mme ARNAULT, M. OSMOND (+ pouvoir de Mme GOBLET),
Mmes DEBALLÉE, CHAIGNEAU, DRAPEAU, M.DESROSIERS,
Mmes GAURIER, PINSON, LAFLEURE, M. PAUL (+ pouvoirs de Mme BOISSÉ
et Mme DUPONT), MM. TRYSTRAM, GARCERA, Mme CHARRIER,
MM. MARZOUK, RUELLAND, THOMAS, MARTINS COIMBRA.

Contre : (0 voix)
Abstention : (0 voix)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents ou représentés, donnent leur accord sur la nomination de Monsieur Frank NICOL en qualité de Directeur Général à effet au plus tard le 3 novembre 2025 et autorisent Madame ARNAULT à signer le contrat.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LA PRESIDENTE

Nadège ARNAULT